

Quand le CGLPL confirme le cri d'alarme permanent de l'UFAP UNSa Justice !

Le, 3 juillet 2026

Les conclusions des « *Recommandations en urgence du 4 juin 2026 relatives à la maison d'arrêt des hommes du centre pénitentiaire de Fresnes* » sont sans appel. Elles décrivent avec une effroyable précision la réalité quotidienne subie par les personnels pénitentiaires.

Pour le Bureau Local **UFAP UNSa Justice**, ce rapport ne révèle rien que nous ne dénoncions déjà. Il acte officiellement la faillite administrative et politique qui abandonne Fresnes à son triste sort depuis tant d'années.

Avec un taux d'occupation intenable de **171 %**, la maison d'arrêt des hommes étouffe. Plus de 2 000 détenus s'entassent dans des structures prévues pour une autre époque. Face à cette déferlante, l'administration fait le choix coupable du sous-effectif chronique : **18 % de vacances de postes** et un absentéisme supérieur à 10 %, corollaire direct de l'épuisement professionnel généralisé.

Au quotidien, les personnels sont partout sous pression et soumis à une politique du marche ou crève, des surveillants se retrouvent contraints des services dégradés et à gérer **SEULS** deux à trois étages simultanément, soit plus de 300 détenus ! C'est une mise en danger délibérée et nos autorités s'en foutent !

L'UFAP UNSa Justice refuse que la responsabilité des dysfonctionnements soit rejetée sur des agents livrés à eux-mêmes dans les services qui étouffent en sous-effectif ou dans une détention devenue une véritable poudrière. Nos autorités bien conscientes de leur politique désastreuse, nourrissent tous les jours un peu plus par leur inaptitude notre mise en danger !

L'insalubrité du CP Fresnes insulte la dignité et le professionnalisme des agents. Locaux vétustes, moisissures généralisées, pannes techniques et, par-dessus tout, une prolifération intolérable de nuisibles. Les rats et les punaises de lit font désormais partie du décor, générant une crise sanitaire majeure qui menace directement les agents et leurs familles.

La sécurité est également devenue une illusion en raison du manque criant de moyens adaptés.

L'UFAP UNSa JUSTICE EXIGE DES MESURES IMMÉDIATES :

- **Le comblement sans délai des 18 % de postes vacants ;**
- **Le déploiement immédiat d'un plan d'urgence sanitaire** et de désinfestation totale contre les nuisibles (rats et punaises de lit) ;
- **L'engagement écrit et budgétisé des pouvoirs publics** sur une stratégie immobilière claire, prévoyant une rénovation lourde ou la reconstruction de l'établissement.

Le Bureau Local **UFAP UNSa Justice** rappelle que la sécurité et la dignité ne se décrètent pas par circulaire administrative, elles se financent.

Nos collègues ne sauraient servir de variables d'ajustement plus longtemps au sein d'un établissement en ruine.

L'UFAP UNSa Justice, une présence quotidienne !

Le bureau local UFAP UNSa Justice